

MAINTENANCE DES VÉHICULES

OPTION VÉHICULES PARTICULIERS

Certificat
d'Aptitude Professionnelle

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle de Maintenance des Véhicules Automobiles est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des véhicules. L'action du titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle est organisée et réalisée dans le cadre d'une démarche de maintenance et de service. Elle implique un comportement visant des objectifs de qualité, tant dans le travail d'équipe, que dans la relation avec la hiérarchie.

Il doit être capable de réaliser :

- des opérations de maintenance de premier niveau liées à l'entretien périodique des véhicules,
- des remplacements d'ensembles et de sous-ensembles en autonomie,
- des remplacements d'organes sur des circuits électriques, hydrauliques et pneumatiques et d'effectuer les contrôles simples,
- des remplacements d'éléments courants et d'effectuer des réglages de base (pneus et train avant par exemple).

Objectifs de formation

Réceptionner véhicule

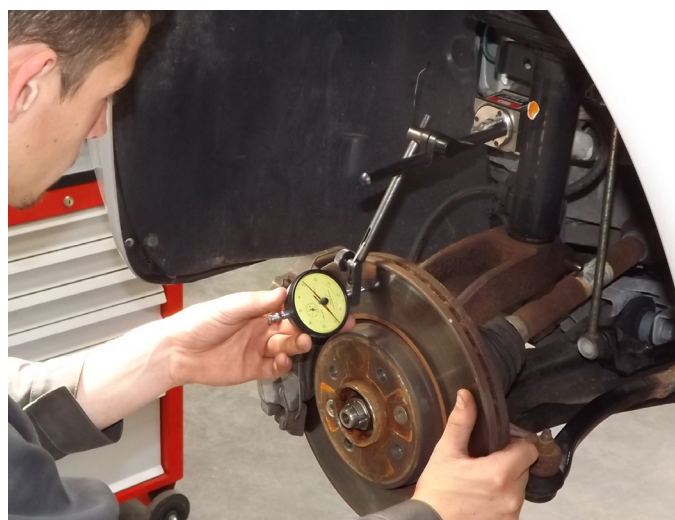
- Accueil client
- Réception du véhicule
- Effectuer un diagnostic visuel

Réaliser maintenance courante et périodique

- Organiser son poste de travail
- Réaliser des mesures simples sur organes mécaniques, électriques, hydrauliques, pneumatiques
- Effectuer des réglages selon les normes et des opérations mécaniques simples de dépannage
- Renseigner la fiche de travail

Restituer le véhicule

- Rendre compte de l'intervention
- Préparer le véhicule à la livraison et signaler les anomalies constatées



Conditions d'admission

La formation se prépare en alternance sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Maintenance des véhicules est accessible aux jeunes étant âgés de 16 ans (ou 15 ans et issu de 3^{ème}).

Attention, l'admission n'est définitive qu'après avoir signé un contrat d'apprentissage.

Modalités d'alternance

La formation à l'IFP 43 s'étend de septembre à début juillet.

Le rythme d'alternance est d'une semaine en centre de formation et deux semaines en entreprise.

La durée initiale de la formation est de 24 mois.

Débouchés

Plusieurs possibilités s'offrent aux titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle Maintenance des Véhicules :

- Accès direct à l'emploi
 - ◆ À l'issue de la formation
 - Ouvrier mécanicien
 - ◆ À moyen terme :
 - Contrôleur technique automobile
 - Technicien automobile
- Poursuite d'étude
 - ◆ Mention Complémentaire Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile
 - ◆ Bac Pro. Maintenance des véhicules automobiles
 - Option Voitures particulières

Règlement d'examen

Les épreuves se passent en examen ponctuel.

EP1 - Analyse fonctionnelle et technologique

EP2 - Réalisation d'interventions sur un véhicule

EP2 - Prévention Santé Environnement

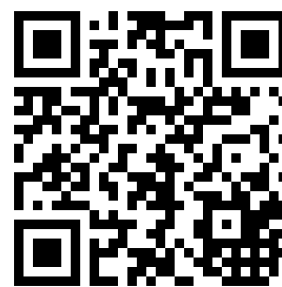
EG1 - Français et Histoire-Géographie

EG2 - Mathématiques et Sciences Physiques

EG3 - Éducation physique et sportive

Plus d'information

www.ifp43.fr



Institut de Formation Professionnelle 43

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel de Haute-Loire

Les Yssets 43370 Bains - Tél. : 04 71 57 98 00

Fax : 04 71 57 53 06 - contact@ifp43.fr

